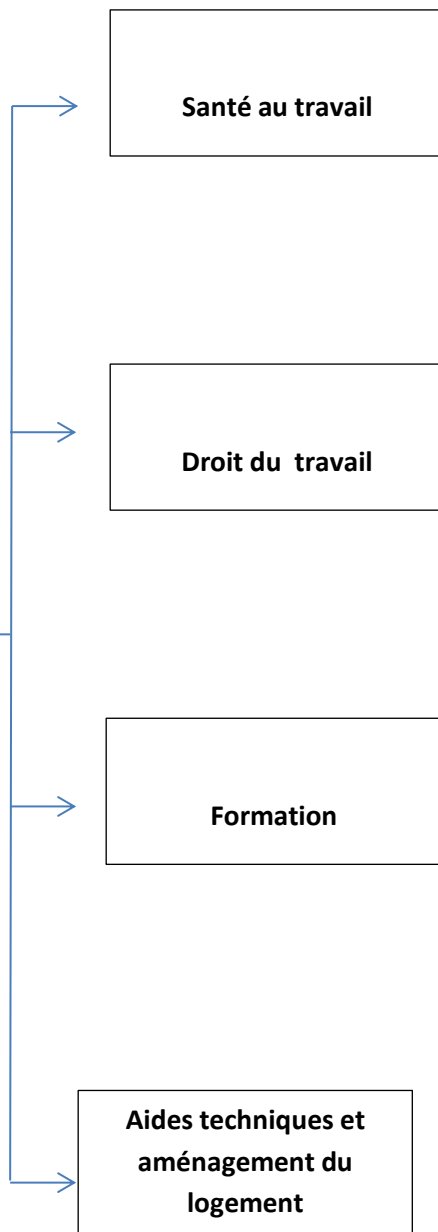


Je suis salarié à la recherche d'information pour travailler en toute sécurité



Santé au travail

J'en parle à mon employeur qui est responsable de ma santé et sécurité au travail :

- Mon employeur cotise à un service de santé au travail, je peux prendre contact avec le médecin du travail du service de santé au travail.
- Mon employeur ne cotise pas à un service de santé, je prends contact avec mon médecin traitant.

Les représentants du personnel en charge des questions de santé au travail peuvent m'aider.

Droit du travail

L'inspection du travail contrôle avant tout si les entreprises appliquent le Code du travail sur tous les points : contrat de travail, durée du travail, travail « au noir » etc. Elle a aussi pour mission de conseiller et d'informer les employeurs, salariés et représentants du personnel sur leurs devoirs et droits. Dans le cadre de sa mission de contrôle, elle rappelle les obligations en matière de prévention des risques professionnels : transcription du résultat de l'évaluation des risques sur un document unique, mise à jour de cette évaluation, utilisation des résultats de l'évaluation des risques la mise en place d'une démarche de prévention. inspection-du-travail.com

Formation

Je m'adresse à mon employeur qui est mon interlocuteur.

- Je suis salarié d'un ou plusieurs particuliers employeurs, je me renseigne auprès d'Iperia : www.iperia.eu.
- Je suis salarié dans un service, je me renseigne sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%207404>.

Aides techniques et aménagement du logement

Le Centre d'information et de conseil en aides techniques (CICAT) offre des informations et conseils sur les moyens techniques de prévenir et compenser des situations de handicap. Une équipe de professionnels est à votre disposition pour vous apporter des informations sur:

- Les aides techniques et l'accessibilité de l'habitat.
- Les aides humaines et financières visant à optimiser l'autonomie et ou la qualité de vie des personnes.
- Une orientation vers les organismes les mieux adaptés à la situation et aux besoins.

Vous pouvez aussi chercher ces informations auprès des maisons départementales du handicap si vous ne trouvez pas de centre ressource sur les aides techniques sur votre territoire (MDPH). <http://www.mdph.fr/>